MEDIATHEQUE
DEPARTEMENTALE
CHER RESEAU DES BIBLIOTHEQUES
http://lecturepublique18.fr

CHER
DÉPARTEMENT 18

LES MÉMOS DE LA MDC

N°1 : Petit guide de l'action culturelle

dans une bibliothèque de proximité

Pendant longtemps, la bibliothèque a été uniquement un lieu ressource en matière de documents mais depuis plusieurs années, elle s'est considérablement diversifiée. L'action culturelle ou animation, les termes sont équivalents, y joue aujourd'hui un rôle important. D'autant plus important dans les territoires où les bibliothèques sont l'un des seuls acteurs culturels à même d'organiser des évènements. Permettant de faire exister une offre culturelle accessible à tout un chacun, les bibliothèques ont développé un panel d'actions de plus en plus diversifiées et novatrices. Elles ont su par-là trouver leurs publics et montrer leur utilité et leur légitimité à investir le champ de l'action culturelle. De fait, l'action culturelle aura également permis aux bibliothèques de s'affirmer comme des lieux de rencontres et de partages incontournables au sein des villes et des villages. Elles sont aujourd'hui l'un des plus sûrs moyens d'avoir un territoire animé, un territoire où « il se passe des choses ».

Alors, l'action culturelle pour quoi faire ?

- Proposer des animations à des personnes qui n'y ont pas toujours accès : animer le territoire
- Installer la bibliothèque comme lieu de découvertes, d'échanges et de rencontres
- Faire venir de nouveaux publics et fidéliser des usagers
- Donner une image dynamique et conviviale de la bibliothèque
- Créer des partenariats
- Motiver et souder l'équipe
- Mettre en valeur les collections
- Valoriser l'action de la bibliothèque auprès des élus
- Se faire plaisir !

Quelques grands principes…

- Les mots s'envolent, les écrits restent… Formaliser les choses par écrit est indispensable.
- On peut faire de belles choses sans budget mais on ne peut pas tout faire sans budget.
- On paye souvent en temps ce que l'on ne paye pas en argent.
- L'action culturelle ne rapporte pas forcément des lecteurs → Ce n'est pas toujours le but !
- Pas de communication, pas ou peu de participants.
- A plusieurs on est plus fort ! Travailler à plusieurs c'est se faciliter la vie…
- Rome ne s'est pas faite en un jour : les habitudes culturelles sont parfois longues à prendre.
- Le théorème de Garcimore : « des fois ça marche, des fois ça marche pas » → On est souvent surpris par le succès ou l'insuccès d'une action → Il faut persévérer
- Les circuits courts : les ressources locales sont une base de travail précieuse.
- Mieux vaut prévenir que guérir : planification et anticipation sont les maîtres-mots.

I- LES ETAPES DE L'ACTION CULTURELLE

A) La programmation

- Penser bien en amont à la programmation des animations : une planification anticipée sur une année est souhaitable. Faire valider les propositions aux élus.

- Différentes actions dans le cadre d'une même animation thématique peuvent être envisagées : ateliers de créations plastiques, concours d'écriture, accueil d'un auteur ou d'un artiste, programmation de spectacles, etc... ce qui signifie la mise en place d'une animation dans la durée (plusieurs semaines, plusieurs mois…)

- Ne pas hésiter à se rattacher à des manifestations nationales en rapport avec la lecture publique ou non (Nuit de la lecture, semaine du goût, semaine européenne du développement durable…)

- Fixer les objectifs dès l'étape de la programmation (publics visés, quelles collections valorisées, quels « résultats » attendus…).

- Diversifier les actions pour toucher un public plus large.

- Ne pas se marcher sur les pieds : ne pas être concurrent d'une autre structure ou d'un partenaire sur les dates, le thème…

- Se trouver des alliés, prévoir les partenariats possibles. Chercher à rencontrer les partenaires en prenant en compte les spécificités de chacun. Il est essentiel de mettre en valeur les complémentarités des uns et des autres et de construire ensemble le projet. Associer les différents partenaires de la commune donnera plus de visibilité à l'animation. Si nécessaire, établir une convention de partenariat. Partenaires possibles dans le domaine du livre (éditeurs, libraires, bibliothèques, auteurs, illustrateurs…), dans le domaine de l'action sociale et éducative (écoles, crèches, point d'accueil, associations…), dans le domaine culturel (cinémas, musées, écoles de musiques, foyer rural…) ou associatifs (associations locales ou sportives) mais aussi des personnes dans le cadre d'échanges de savoirs et de compétences.

- Évaluer les coûts, les besoins techniques, les frais de restauration, de déplacement et monter un budget prévisionnel, prenant en compte les subventions à demander.

- Penser aux contraintes matérielles : hauteur sous plafonds, sonorisation, nombre de spectateurs maximum…

- Prendre en compte les démarches administratives nécessaires (contrats, devis, factures), dossiers de subventions à monter…

- Nommer un référent pour la durée du projet qui en assurera le suivi.

- Communiquer régulièrement auprès des élus concernés et obtenir leur validation sur les projets.

B) L'installation

- Il est nécessaire de disposer d'une place suffisante pour que l'animation choisie se déroule dans de bonnes conditions. À la bibliothèque quand l'espace est suffisant ou dans un autre lieu dans la commune, bien situé et facile d'accès.

- Le jour de la manifestation, penser à l'accueil des spectateurs, à la présentation de l'animation et de son déroulement, prévoir un moment convivial d'échange avec les intervenants et une petite collation à la fin !

C) La communication tout public

- Dans la mesure du possible, il faudra commencer à travailler sur la communication bien en amont, avec un rappel à l'approche de la date de la manifestation. Un retro planning type serait l'idéal :

→ J- XX avant l'action : on relance le public potentiel par mail

→ J- XX : on met les affiches chez les commerçants, à la mairie etc…

→ J- XX : on distribue les flyers dans les boîtes aux lettres

→ J-XX : on distribue les flyers chez les commerçants

Etc…

- Prévoir de la communication papier (flyers, affiches, invitations…) et numérique. Ne pas oublier d'en parler aux usagers de la bibliothèque mais aussi aux différents acteurs du territoire : commerçants, associations, MARPA, autres bibliothèques…

- Prévenir la presse locale avant l'animation et l'inviter à venir y assister.

- Dans le cadre d'actions hors-les-murs, penser à évoquer la bibliothèque !

D) Le bilan

- Il permet d'évaluer si les objectifs fixés ont été atteints, partiellement ou totalement. Il permet également à la médiathèque d'améliorer l'organisation des animations à venir : les difficultés rencontrées, les solutions trouvées, les succès, les innovations, les enseignements tirés, les bonnes pratiques. Transmis aux élus ces éléments leur permettront de comprendre et de mesurer l'impact des actions réalisées par la médiathèque. Une réunion avec les éventuels partenaires est à prévoir pour débriefer ensemble.

- Le bilan devra être quantitatif et qualitatif : nombre de participants, relations avec les partenaires, retours du public, image de la bibliothèque, organisation de l'évènement...

- Il peut être pertinent de réaliser un *pressbook* avec tous les articles papier ou numériques trouvés.

- Il est possible de prolonger l'événement dans la bibliothèque : sélections d'ouvrages, articles, photos, liens vers d'autres manifestations,...

E) Quid des animations en commun ?

Mener une action culturelle à l'échelle d'une intercommunalité ou de plusieurs établissements voir établir un programme d'action culturelle en commun peut être une vraie chance !

→ Au niveau de la visibilité : la portée des actions est étendue et donc le public potentiel élargi.

→ Davantage de partenaires potentiels : actions plus riches et relais en termes de communication.

→ Mutualisation des moyens et des compétences + Répartition des tâches en fonction de cela : on peut alors imaginer des actions de plus grande ampleur.

Des dispositifs d'aides, nationaux, régionaux ou départementaux peuvent venir soutenir la mise en place d'une action culturelle à l'échelle de l'intercommunalité.

II- ANIMER AVEC LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

A) Les outils d'animations

La MDC propose de nombreux outils d'animation différents. Chacun d'entre eux est présenté sur le portail dans la rubrique *Animer vos bibliothèques* : http://www.lecturepublique18.fr/

- Des expositions accompagnées d'un choix de documents dont 3 grandes expositions interactives.

- Des tapis de lecture, tapis jeux, lisons baluchons… Ces outils permettent de proposer histoires, lectures et comptines autour d'un même thème.

- Des tapis à raconter → le tapis met en scène une histoire → un tapis = une histoire.

- Des malles de kamishibaïs. Chaque malle contient 1 butaï et 7 ou 8 histoires.

- Des Thémakits : il s'agit d'une sélection thématique de documents de tous supports.

- Des malles-jeux conçues à partir d'un livre ou permettant d'aborder un thème de manière ludique.

- Des Ludimalles : chaque ludimalle contient environ 20 jeux de société, pour tous âges et avec des durées de jeux de 10 minutes à 2 heures.

- Des Musimalles : une sélection thématique de petits instruments de musique : instruments d'Afriques, d'Asie, sur le thème de l'air, de l'eau, petits instruments pour tout-petits…

- Des marionnettes : petites et grandes marionnettes de tout type.

- Du matériel : la médiathèque départementale met à la disposition des bibliothèques des vitrines, des grilles, des supports pour grilles et tables, des crochets, des cimaises.

Ces outils sont empruntables sur réservation auprès du Service animation de la MDC. La durée maximale des prêts est de 2 mois.

La pré-réservation peut se faire par tél.: 02-48-55-82-80 ou par mail animationdlp@departement18.fr.

Après réception d'un mail de la bibliothèque demandeuse, le service animation confirme par mail la réservation.

B) Les animations coordonnées

Chaque année la Médiathèque départementale propose aux bibliothèques de participer à un programme d'animations sur une thématique commune. Cet évènement a pour objectif d'aider les bibliothèques à se lancer via un dispositif « clé-en-mains ». Il cherche à fédérer les bibliothèques autour d'un projet, à donner plus de visibilité à chaque bibliothèque et à l'ensemble des bibliothèques du réseau départemental de Lecture Publique.

La thématique change chaque année et les actions se déroulent sur une période qui s'étend du mois de mai au mois de décembre.

La Médiathèque Départementale propose un choix de spectacles ou d'intervenants, dont le coût peut être pris en charge totalement ou partiellement par le service. Reste à la charge des bibliothèques partenaires : les frais de repas (avant ou après le spectacle) et les droits de diffusion (SACEM, SACD…).

Nous mettons à disposition des bibliothèques, des documents, des expositions, des outils d'animation en rapport avec la thématique retenue.

La Médiathèque Départementale fournit tous les outils de communication nécessaires (affiches, flyers, programmes).

C) L'animation en partenariat

Afin de permettre aux bibliothèques d'être de véritables vecteurs d'animation du territoire et de les encourager à travailler ensemble, le Conseil départemental, via la MDC, subventionne des projets portés par plusieurs bibliothèques travaillant de concert. Les projets devront impliquer au moins trois bibliothèques pour être éligibles. L'idée est de permettre aux débutants de pouvoir bénéficier du savoir-faire de bibliothèques plus expérimentées en la matière.

Les critères d'attribution de l'aide sont les suivants :

- Ciblage précis des publics avec une attention particulière pour les publics-cibles des politiques départementales.

- Initiatives émanant de bibliothèques d'un même EPCI.

- Projets incluant des partenariats avec d'autres structures (EHPAD, collège, école de musique, école, association...).

- Professionnalisme des intervenants

- Capacité du projet à enclencher des dynamiques sur le territoire.

Le montant de l'aide correspond à 50 % du coût de l'animation dans une limite maximale de 3 000 euros par projet. Cette somme peut servir à payer salaires ou honoraires des intervenants, défraiements de transport, hébergement, repas ainsi que le montant des droits d'auteur. Versement sur envoi des factures acquittées à la Médiathèque Départementale du Cher.

III- QUELQUES EXEMPLES D'ANIMATIONS…

Des centaines d'animations sont réalisables en bibliothèque, de la plus simple à la plus ambitieuse, il ne faut pas hésiter à proposer des choses innovantes, originales, décalées… L'action culturelle autorise à comprendre le mot « culturel » dans une acception large !

Il est intéressant de pouvoir s'appuyer sur des ressources locales (personnes, lieux, compagnie, associations…). Cela suppose de les avoir identifiés au préalable…

N'hésitez pas à proposer des actions à l'intérieur de la bibliothèque mais aussi en-dehors.

Pour plus d'idées, reportez-vous à la partie *Ressources complémentaires* à la fin de ce document.

Quelques exemples en vrac d'animations régulières ou ponctuelles…

- Accueil de classes, accueil de groupes (alphabétisation, bébé lecteurs, personnes en situation de handicap...)

- Présentations et échanges autour de livres du type café littéraire

- Club lecture avec des préadolescents, adolescents ou adultes

- Lectures à voix haute de type « heure du conte » ou « heure du conte numérique »…

- Cafés tricot-thé
- Après-midi jeux de société / jeux-vidéo
- Projection de films
- Grainothèque…
- Expositions
- Conférences / tables rondes
- Ateliers d'écriture, de calligraphie, d'illustrations, de création → Individuels ou collectifs
- Ateliers scientifiques
- Bourse aux livres
- Spectacles ou performances artistiques
- Balades ou siestes littéraires
- Soirée pyjama à la bibliothèque
- Concours ou rallye divers
- Lectures à domicile
- Concerts
- Ateliers cuisine
- Troc-plantes
- Prix littéraires
- Repair' café
- Accueil et dédicace d'auteurs, d'illustrateurs, de créateurs / Résidence

- Ateliers de conversation en langue étrangère

- Des animations de type bibliothèques « hors les murs » ou éphémères : bibliothèque de rue, sur les marchés, à la piscine, dans des salles d'attente de PMI (Protection Maternelle et Infantile), dans les garderies, crèches, hôpitaux, maisons de retraite ou lors de manifestations organisées dans la commune (14 juillet, fête des plantes…).

IV- UN EXEMPLE DE FICHE-PROJET D'ANIMATION

Titre :

Actions proposées :

Date et lieu :

Objectifs :

Public(s) concerné(s) :

Partenaire(s) :

Matériel à prévoir :

Budget :

Communication :

Répartition de l'organisation au sein de l'équipe :

Évaluation :

V- RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

A) Pour aller plus loin, piocher des idées, échanger avec d'autres collègues sur ces sujets…

Le forum professionnel Agorabib : https://www.agorabib.fr/forum/8-les-animations/

Le groupe facebook Anim' en bib' : https://www.facebook.com/groups/animenbib/?ref=search

Le guide des initiatives en bibliothèque de la région Bretagne : régulièrement enrichi il se trouve sur cette page avec une page de garde verte : https://www.livrelecturebretagne.fr/livre-et-lecture-en-bretagne/nos-publications/

B) Des exemples de programmes d'action culturelle de bibliothèques, de réseaux, grands et petits…

Le réseau des bibliothèques du Couesnon : https://bibliotheques.couesnon-mdb.fr/notre-programmation-culturelle

La bibliothèque d'Anet en Eure-et-Loir : http://bibliotheque-anet.blogspot.com/search?updated-max=2018-09-17T11:51:00%2B02:00&max-results=7

La bibliothèque de Clichy-sous-Bois : https://bibliotheque.clichysousbois.fr/index/index/id_profil/41

Le réseau des bibliothèques de Strasbourg : https://fr.calameo.com/read/001821919f7a3977a3f50

La bibliothèque de Sorgues : http://mediatheque.sorgues.fr/#

Le réseau des bibliothèques Grand Paris Sud-Est Avenir : http://mediatheques.sudestavenir.fr/agendas/0/recents

C) Des manifestations nationales auxquelles vous adosser…

http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/Aides-et-demarches/Agenda-des-manifestations-nationales-et-europeennes

https://fr.wikipedia.org/wiki/Journ%C3%A9es_nationales_fran%C3%A7aises

https://fr.wikipedia.org/wiki/Journ%C3%A9e_internationale

MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE CHER
RESEAU DES BIBLIOTHEQUES
http://lecturepublique18.fr

CHeR DÉPARTEMENT 18

Des questions, des remarques, des idées ?

Faites-nous le savoir !

Version Mars 2019

Contact :
Tél. 02 48 55 82 80
Courriel : mediatheque@departement18.fr

Chemin du Grand-Mazières
CS2003 - 18020 BOURGES
Tél. 02 48 55 82 80
Fax 02 48 55 82 81

lecturepublique18.fr
departement18.fr
monchermedia.com

Conception : Communication Cd18 - Mars 2019